

Paris 27 mai 1887

Cher excellent ami

166, Boulevard des Capucines
Veuillez répondre au retour du Courrier
à la question les rapports pour moi que j'
vous adresse (précisément) :

N'est-il pas vrai, que le Cour. de Collet de Saligny
de Michellet, n'a jamais été ni interdit ni
suspendu, sous Louis Philippe ? Est le
gouvernement de Louis Bonaparte en Mars
1851 qui a fermé la Chaire, (plutôt
supprimée par décret.

Je sais que en 1846 et 1847 au Cour. de
Michellet, quand eut lieu l'interdit
et fut déjà interdit.

Après les Septembrés, le Cour. de Collet de Saligny
fut d'abord provisoirement suspendu, et
ce fut en 1844 par l'Ultra-royalisme et continua en 1845.

Mais, je crains du dire que jamais, Louis Philippe
n'a interdit le Cour. de Michellet qui a continué
jusqu'en Mars 1851.

A vous de cœur et de foi de vos
francs amis
Edzel Guénel

